



## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUIN 2011

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 30

Affiché le 28 juin 2011

#### 1° - Élection des délégués suppléants qui constitueront le corps électoral en vue des élections sénatoriales du 25 septembre 2011 en cas de suppléance des délégués de droit.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 11/0066

Après rappel du Code Electoral, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des neuf délégués suppléants qui compléteront le corps électoral en vue des élections sénatoriales du 25 septembre 2011, au scrutin secret de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Ont été élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 25 septembre 2011 :

N°	Ont été élus délégués suppléants	Liste
1	M. MAGNE Eric	Charenton Demain
2	M. DEMARS Roland	Charenton Demain
3	M. DUBOST Daniel	Charenton Demain
4	Mme DREVENAKOVA épouse KADOUCH Gabriela	Charenton Demain
5	M. LE PEUTREC Yves	Charenton Demain
6	M. KOREIBA Alexandre	Charenton Demain
7	Mme COUDERC épouse RUGET Marie-Louise	Charenton Demain
8	Mme CONDE épouse CRON Evelyne	Charenton Demain
9	M. GOUYER Christophe	Réunir pour Changer

#### 2° - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 mai 2011.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 mai 2011.

#### 3° - Conseil Municipal des Jeunes de Charenton-le-Pont - Action humanitaire en faveur d'une école d'Haïti.

Rapporteur : Mme CERTIN

Délibération n° 11/0067

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'encaisser la somme de 310 € collectée par le Conseil Municipal des Jeunes en faveur d'Haïti.

A la demande de l'Ambassade de France en Haïti, cette somme sera reversée à Madame Martine MINETTI qui la retransmettra aux fins d'achat de fournitures scolaires pour les enfants scolarisés à l'école Charlotin Marcadiou.

**4° - Présentation du rapport annuel 2010 de la Commission Ville et Handicap et préconisations pour l'année 2011.**

**Rapporteur : M. VAN DEN AKKER**

**Délibération n° 11/0068**

Conformément à la Loi n° 2005-102 en date du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Ville et Handicap a rendu son rapport annuel pour l'année 2010.

**5° - Approbation du Compte Administratif de la Commune – Année 2010.**

**Rapporteur : M. GICQUEL**

**Délibération n° 11/0069**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à la majorité par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 voix contre (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement)**, le Compte Administratif de la Commune de l'année 2010.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**6° - Approbation du Compte Administratif du service annexe Assainissement – Année 2010.**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 11/0070**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le Compte Administratif du service annexe Assainissement de l'année 2010.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**7° - Affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif de la Commune – Année 2010.**

**Rapporteur : M. FAINTUCH**

**Délibération n° 11/0071**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité des voix exprimées par 28 voix pour (Groupe réunir pour Changer) et 7 abstentions (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement)**, d'affecter partiellement l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 5 580 480,33 € en recettes d'investissement au compte « excédent de fonctionnement capitalisé » article 1068 et de garder le solde en réserve.

**8° - Affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif du service annexe Assainissement 2010.**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 11/0072**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation, soit la somme de 199 909,24 € en recettes d'exploitation sur le compte « excédent de fonctionnement capitalisé » article 1068 au Budget Primitif 2011 du service annexe Assainissement.

**9° - Approbation du compte de gestion 2010 de la Commune établi par Madame le Trésorier Principal.**

**Rapporteur : M. FAINTUCH**

**Délibération n° 11/0073**

Le Conseil Municipal, après avoir statué, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives, a déclaré, **à l'unanimité**, que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2010 dressé par le

Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**10° - Approbation du compte de gestion 2010 du service annexe Assainissement établi par Madame le Trésorier Principal.**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 11/0074**

Le Conseil Municipal, après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, a déclaré, **à l'unanimité**, que le compte de gestion du service annexe Assainissement pour 2010 dressé par le Trésorier Principal, visé conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**11° - Création d'un poste de Chargé de Mission dans le domaine de la sécurité publique.**

**Rapporteur : M. TURANO**

**Délibération n° 11/0075**

Le Conseil Municipal a décidé, **à la majorité par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer)**, la création d'un poste de chargé de mission dans le domaine de la sécurité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Sa rémunération mensuelle sera fixée par référence à l'indice majoré 528 et à l'indice brut 630.

**Fin de séance : 22h05.**